



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU MARDI 23 AVRIL 2019

Date de la convocation 15 avril 2019

Date d'affichage 15 avril 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

› Bail rural à long terme consenti avec la Société civile d'exploitation agricole de Saint-Amand

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Wendy Pasquet de Leyde, Philippe Lefèvre, Anne-Marie de Bussy, Alain Sautillet

Absents : Cédric Moliné, Charles-André Petit, Martine Franquelin-Bauchet, Jean-Claude Stolaric

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Votants	11

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Bail rural à long terme consenti avec la Société civile d'exploitation agricole de Saint-Amand

Le maire, Christian Pérut, informe que suite à la cessation de l'activité agricole de M. Guy Lacour, la Safer a attribué les terres dont la commune est propriétaire à MM. Arnaud Hoche, Julien Hoche et Pierre-Jean Hoche, qui forment la SCEA de Saint-Amand dont le siège social se situe à Saconin-et-Breuil, siren 380909671.

La surface totale des terres louées est de 7 hectares 53 ares, répartis sur 7 parcelles (sections ZC 0044B et 0058, sections ZD 0008J, 0008K, 0080BJ et 0080BK). Le montant du fermage est, à ce jour, de 1 280,10 € annuel, payable à terme échu le 11 novembre de chaque année. Il sera actualisé tous les ans à la date anniversaire, compte tenu de la variation de l'indice national des fermages.

Le conseil municipal doit délibérer pour qu'un bail rural à long terme de 18 ans soit établi au profit de MM. Arnaud Hoche, Julien Hoche et Pierre-Jean Hoche, et pour autoriser le maire à se rendre chez maître David Hubier, notaire à La Ferté-Milon, pour la signature le lundi 29 avril.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modalités de ce bail et autorise le maire à le signer, à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 35.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr